

1007

SENEGAL

Rapport d'Avancement 2011



Situation au 31 décembre 2011

PROJETS ET PRORAMMES EN EXECUTION	2
SEN/023 - Composante d'Accompagnement du PIC II	2
SEN/024 - Programme d'Appui à la Mise en Oeuvre de la Réforme de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, avec Concentration dans les Régions nord du Sénégal (Louga, Saint-Louis, Matam)	7
SEN/025 - Programme de Santé de Base dans les Régions nord du Sénégal (Louga, Saint-Louis, Matam)	12
SEN/026 - Accès à l'Eau potable et à l'Assainissement dans les Zones rurales des Régions de Thiès et de Louga.....	18

ANNEXES

Photos
Budget

Cadre de Coopération :

- Programme Indicatif de Coopération 2007-2011, signé le 26.01.2007, pour un montant de 53 300 000 EUR.
- Programme Indicatif de Coopération 2012-2016, signé le 26.10.2011, pour un montant de 67 900 000 EUR.
- 8^{ème} Commission de Partenariat le 26.10.2011 à Dakar.

PROJETS ET PRORAMMES EN EXECUTION

SEN/023 - COMPOSANTE D'ACCOMPAGNEMENT DU PIC II

1. SITUATION DU PROJET AU 31 DECEMBRE 2010 ET PRINCIPAUX DEFIS 2011

En fin d'année 2010, la Composante d'Accompagnement SEN/023 du Programme indicatif de Coopération (PIC) II Sénégal-Luxembourg affichait un rythme d'exécution satisfaisant avec des performances variant selon les partenaires : Agences régionales de développement (ARD), Forum Civil (FC), Mouvement Citoyen (MC), et Médiature de la République. Les révisions ou réajustements opérés en cours d'exécution par certains acteurs du projet dans leurs plans d'actions, le caractère novateur de la démarche de mise en œuvre proposée par les deux Associations de la Société civile (ASC), et l'approche multi-acteurs, sont les causes de cette hétérogénéité.

Les principales préoccupations et défis étaient les suivants :

- le retard enregistré dans le démarrage effectif du processus de création de l'Aire du Patrimoine interrégional du lac de Guiers (APILG); les deux régions n'arrivant pas à concilier leurs calendriers de mise en œuvre ;
- la prochaine entrée en vigueur du nouveau dispositif réglementaire régissant les modalités de prise en charge du fonctionnement et du personnel-clé des ARD ;
- la crainte d'un report de la fin des processus de certification citoyenne et du budget participatif au-delà du terme officiel du projet fixé au 31 mars 2012 suite aux différents réajustements et modifications dans la démarche, opérés depuis le démarrage des activités par le FC et le MC.

Face à ces préoccupations, la Cellule de Coordination SEN/023 a su, de concert avec les partenaires, assurer le suivi d'exécution approprié pour relancer les actions ajournées et anticiper sur les reports inéluctables d'activités au-delà du terme officiel du projet. Les autres enjeux, dont le dénouement relève beaucoup plus de l'Etat, restent toujours d'actualité malgré les efforts significatifs déployés par le Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales (MDCL) :

- la création de la nouvelle Agence nationale de Développement local (ADL) et les interrogations qui demeuraient quant à sa mission et à son degré de complémentarité avec le Programme national de Développement local (PNDL) qui est considéré comme le cadre fédérateur de référence et d'harmonisation des interventions ;
- l'élaboration de la Lettre de Politique sectorielle de la Décentralisation et du Développement local (LPSD) par le MDCL, cadre stratégique des actions à mener dans ce secteur.

2. RESULTATS

Résultat 1 : Les dispositifs et les mécanismes de concertation, de coordination et de suivi-évaluation au niveau régional et local sont renforcés

Six Conférences d'Harmonisation (CH) se sont tenues dans la Zone de Concentration opérationnelle (ZCO) : trois à Saint-Louis, deux à Louga et une à Matam. L'objectif visé par ces CH est d'assurer une coordination et un suivi participatif des interventions programmées dans l'espace géographique de la région au niveau de chaque secteur. Les actes et autres produits de ces CH sont en cours de finalisation. Cependant, la non fonctionnalité des Cadres de Concertation (CC) chargés de produire, synthétiser et valider les informations statistiques collectées ainsi que la faible valorisation des résultats de ces CH (en raison du déficit noté dans la vulgarisation et du caractère non exécutoire de leurs conclusions), font que l'atteinte de cet objectif n'est pas certaine.

Louga et Matam ont procédé à la mise en place ou à la restructuration de 74 CC et ont aidé à l'élaboration de leurs plans d'actions ; Saint-Louis a choisi de mettre le focus sur les CC régionaux et sur les conseils de quartiers et les Comités villageois ou inter villageois de

Développement. Il reste maintenant à assurer un fonctionnement régulier de ces CC grâce à une action soutenue et ciblée de renforcement de capacités des membres qui les composent.

Les deux régions de Saint-Louis et Louga ont mis en place ou redynamisé leur Système d'Information régional (SIR) pour le suivi-évaluation du développement local (Système d'Information de Gestion (SIG), base suivi et évaluation et site web). A Matam, le processus d'élaboration du système de suivi-évaluation régional est toujours en cours. Grâce à ce dispositif, les deux premières régions disposent de situations de référence géo-référencées.

Avec la relance et bientôt la finalisation du processus de formulation du plan d'actions de l'APILG, la plupart des activités liées aux échanges et études sur les projets de gestion et de préservation des ressources naturelles ont été menées. A noter l'appui multiforme très efficace de l'ARD de Matam qui a permis la mise en place du Groupement d'Intérêt communautaire du Bosséa qui est une initiative endogène des Collectivités locales (CL) de l'arrondissement d'Agnam Civol. L'objectif de ces actions est d'échanger sur les stratégies durables en matière de gouvernance environnementale en vue d'une capitalisation et d'une diffusion des bonnes pratiques au sein de la ZCO et des autres régions du pays.

Un rythme très satisfaisant a été enregistré au cours de l'année 2011 par le volet "renforcement des capacités des instances de gouvernance à la base" au niveau de la ZCO, et particulièrement dans le secteur de la santé à Matam et à Louga. Saint-Louis a principalement ciblé les élus lors de ces activités de formation.

Le volet "renforcement des capacités et de l'expertise des ARD" a surtout concerné des formations en management, en développement local et en informatique dispensées à l'intention de leurs ressources humaines.

Résultat 2 : Les capacités des collectivités locales et des citoyens sont renforcées pour une bonne gouvernance locale effective

Le processus de certification citoyenne de l'action publique locale piloté par le FC est en cours d'expérimentation auprès de 15 collectivités de la ZCO. Ce test fait suite à une phase d'élaboration participative des outils de la certification citoyenne avec les élus, les Services techniques déconcentrés (STD) et les autres acteurs non étatiques : manuel de procédures des Comités locaux de certification, référentiel de certification citoyenne, grille d'évaluation des indicateurs, etc. Des exercices d'audit à blanc ont été menés auprès des CL bénéficiaires. L'élaboration du label de transparence, qui devra être alimentée par les résultats de ces apprentissages, accuse toutefois un retard par rapport à l'échéance initiale. Le label sera décerné aux CL qui se seront distinguées en matière de bonne gouvernance. Ce processus de certification suscite de nombreuses attentes de la part des citoyens et des CL impliquées.

Les activités d'Education à la Citoyenneté active (EC) se sont poursuivies au cours de l'année avec l'élaboration des projets d'EC suivie du concours de l'école citoyenne. Des formations destinées aux enseignants et aux apprenants membres des Clubs d'Intégrité et de Citoyenneté active ont visé à mieux les outiller en matière de citoyenneté. Un site web www.citoyenneteactive.sn sera mis en ligne prochainement.

La réalisation et la diffusion de trois émissions télévisées sont venues s'ajouter aux émissions radiophoniques réalisées en 2010. Cela a permis d'assurer une plus grande vulgarisation des conclusions des études qualitatives conduites par le FC sur le thème de la corruption dans le secteur des ressources naturelles et dans celui de la santé. Il est trop prématuré pour identifier les effets de ces actions sur la gouvernance locale et plus particulièrement sur la gestion des affaires confiées aux élus locaux et sur le comportement civique des jeunes.

Résultat 3 : Les capacités et les services de la Médiature de la République sont renforcés et mieux connus des citoyens

Pour assurer une meilleure visibilité à la Médiature et rendre ses services accessibles aux citoyens, le programme SEN/023 a poursuivi son soutien pour le renforcement des moyens d'action de la Médiature (équipements informatiques et audiovisuels, mobiliers et matériels de bureau) de même que son appui aux actions de communication vers le grand public. Parmi ces actions, on peut citer l'impression du rapport annuel 2009, la confection de supports de communication, l'organisation de tournées au niveau de toutes les régions de l'intérieur et la création d'un site web qui n'est pas encore en ligne. Les agents de l'institution ont bénéficié de formations au niveau local (informatique) mais aussi de voyages d'études au centre Association des Ombudsmans Médiateurs de la Francophonie de Rabat et de visites d'échanges auprès des institutions homologues du Nord et du Sud.

Résultat 4 : Les groupes les plus vulnérables et plus particulièrement les femmes et les jeunes participent de manière effective au développement local

Au total, 23 initiatives de lutte contre les exclusions et pour l'égalité des chances sont actuellement appuyées par le MC dans la ZCO : huit à Matam, six à Louga et neuf à Saint-Louis (dont sept en cofinancement avec le Programme de Réduction de la Pauvreté). Les microprojets retenus concernent particulièrement le maraîchage, l'élevage, l'accès à l'eau et à l'assainissement, la santé et l'appui aux handicapés. Le montant maximum de la subvention du MC est de 5 000 000 FCFA ; la contribution des bénéficiaires en nature et/ou en espèces est estimée à au moins 8 % du coût total du microprojet. L'appui proposé par le MC vise un double objectif : améliorer l'accès des couches vulnérables aux opportunités économiques et aux services sociaux de base, et renforcer la capacité d'influence de leurs organisations en matière de lutte contre l'exclusion. L'installation en cours, au niveau de trois CL, d'espaces et de services d'information et de communication destinés particulièrement aux groupements de femmes et de jeunes concourt aussi à développer les capacités de lobbying de ces groupes vulnérables.

Pour une implication plus remarquable de ces catégories sociales défavorisées dans les instances locales de prise de décision, le MC est en train d'expérimenter une démarche de contrôle citoyen communautaire à travers l'adoption d'un budget participatif par trois CL de la ZCO. Le succès et la pérennisation de ce processus de gouvernance participative passent par l'instauration d'un dialogue politique sincère et loyal entre les principaux acteurs concernés (élu, STD, société civile, organisations communautaires de base).

Enfin, grâce aux bourses attribuées dans le cadre de l'appui à la recherche et à la réflexion stratégique sur l'exclusion, les inégalités et le genre, 16 travaux de recherche ont pu être menés à terme, soit 90% des projets financés.

3. ANALYSE DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

La transformation des ARD en plateformes fortes et compétentes devant assurer la coordination et l'animation du développement local se poursuit mais son évolution est ralentie par (i) le déficit en moyens humains, (ii) les insuffisances notées en matière d'harmonisation des appuis techniques, et (iii) les faiblesses constatées dans la mise en place des outils de planification et de suivi-évaluation. Ainsi, malgré l'acceptation par tous les acteurs de l'importance de la conférence d'harmonisation et de l'intérêt qu'elle suscite en tant qu'outil d'aide à la décision pour une répartition judicieuse et équilibrée des interventions au niveau de l'espace régional, une faible valorisation des résultats de cette CH est constatée. Cela s'explique aussi par le déficit de vulgarisation par l'ARD et par le caractère non exécutoire des conclusions de cette conférence.

Les derniers découpages administratifs intervenus au Sénégal ont affecté certaines CL de la ZCO, même si leur ampleur n'a pas énormément perturbé le déroulement des activités du programme. Il faut cependant noter que la communauté rurale de Mbane, qui fait partie des 15 CL ayant accepté de participer au processus de certification citoyenne piloté par le FC, est passée sous délégation spéciale avec la dissolution de son conseil d'élu, obligeant ainsi le FC à réadapter sa démarche de certification citoyenne.

La coexistence de fait de deux cadres fédérateurs (ADL et PNDL) constitue une préoccupation importante pour les Partenaires techniques et financiers (PTF) qui interviennent dans le secteur de la décentralisation et du développement local. Ces acteurs souhaitent être édifiés rapidement sur cette dualité et appellent surtout à une harmonisation ou à une meilleure articulation ADL/PNDL. Une option pourrait être de poursuivre le processus de mise en place de l'ADL en tant que structure pérenne qui devra cependant capitaliser les acquis du PNDL, dont le volet Projet de Développement local participatif (PDLP), financé par l'Association internationale de Développement de la Banque Mondiale, est assuré d'une prolongation jusqu'en février 2012.

Le processus d'élaboration de la LPSD par le MDCL est presque arrivé à son terme avec la tenue de l'atelier de planification stratégique les 11, 12 et 13 décembre 2011. Cette LPSD est présentée comme le référentiel qui va déterminer pour les cinq années à venir le cadre d'orientation, de programmation et de mise en œuvre des politiques du secteur selon les quatre axes suivants retenus : (i) amélioration du cadre institutionnel et organisationnel de la décentralisation, (ii) accroissement des ressources financières et unification des fonds d'investissement, (iii) renforcement des capacités des acteurs et enfin (iv) mise en cohérence des interventions.

La collaboration entre l'équipe du programme et celles du FC et du MC s'est considérablement améliorée en 2011 : cela constitue une avancée majeure au regard des nombreuses difficultés rencontrées en début de programme. Les expériences de certification citoyenne et de budget participatif conduites par ces ASC constituent des démarches novatrices qui suscitent un intérêt croissant de la part d'autres acteurs institutionnels (MDCL, Parlement, PTF, Etc.). Ces deux processus novateurs vont requérir plus de temps que prévu et les audits de certification vont coïncider avec une période pré-électorale et électorale très chargée. Or, une disposition du Code électoral (art L59) interdit, durant les trente jours précédant l'ouverture de la campagne officielle électorale, toute action de promotion déguisée des réalisations ou de la gestion d'une CL. Il ne serait pas donc avisé de décerner le label de bonne gouvernance locale aux communes ou communautés rurales méritantes pendant ce premier trimestre 2012. En outre, pour mener à bien ces audits de certification et procéder à un examen correct de la bonne exécution des budgets participatifs des CL, il faut disposer des données financières contenues dans les comptes administratifs et dans ceux de gestion des receveurs. Dans le cas le plus optimiste, ces informations ne seront pas disponibles avant le 31 mars 2012.

4. THEMES TRANSVERSAUX

La Composante d'accompagnement SEN/023 traitant spécifiquement des thématiques transversales, le lecteur est renvoyé aux chapitres susmentionnés.

5. ANALYSE FINANCIERE

Pour une programmation initiale en janvier de 980 013 EUR, l'année 2011 s'achève sur un décaissement total de 940 421.42 EUR, soit un taux d'exécution de 96% par rapport à la prévision de début d'année.

En ce qui concerne la contrepartie nationale, la mobilisation au niveau du SEN/023 n'est pas encore effective. Il faut cependant saluer les démarches entreprises par la partie nationale pour satisfaire l'engagement de doter la coordination de locaux à usage de bureaux. Les deux parties devront apporter une solution définitive à cette situation. Au niveau du Programme, la mobilisation de la contrepartie nationale reste globalement satisfaisante, avec un taux de 69%. Il existe cependant des disparités entre composantes : elle est respectivement de 47%, 78% et 60% pour le SEN/024, SEN/025 et SEN/026.

6. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Parmi les résultats qui peuvent être inscrits au compte de 2011, les points suivants peuvent être relevés :

- les ARD ont enregistré de nets progrès dans l'organisation des conférences régionales d'harmonisation et elles tendent vers une réelle maîtrise du processus : on note cependant une faible valorisation des résultats de ces CH ;
- une redynamisation ou une installation des CC au sein des CL avec toutefois des faiblesses constatées dans leur fonctionnalité ;
- la mise en place ou mise à jour des systèmes d'information régionaux avec des insuffisances constatées dans l'opérationnalisation de ces SIG ; en témoigne la mise à jour irrégulière des sites web ;
- l'intérêt croissant que suscitent les approches novatrices de certification citoyenne et de budget participatif auprès des acteurs institutionnels (élus, parlement, autres PTF) avec cependant une articulation insuffisante de ces interventions de la société civile avec les dispositifs régionaux et locaux (ARD, STD) ;
- le renforcement des moyens d'action et des capacités des agents de la Médiature ;
- suite aux résultats des audits menés sur les conventions et accords de mise en œuvre, les délais de traitement des requêtes de réapprovisionnement ou d'acquisitions introduites par les partenaires ont été anormalement longs ; ce qui a eu un impact négatif sur le déroulement correct des activités programmées.

Pour améliorer le fonctionnement des différents dispositifs mis en œuvre par les partenaires de la Composante d'accompagnement SEN/023, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- élaborer les actes et produits de la CH et assurer le suivi des conclusions et recommandations ;
- appuyer une réflexion pour une meilleure fonctionnalité des CC et accroître les performances des SIR, SIG et sites web pour en faire des bases de données références pour tous les acteurs ;
- renforcer les appuis aux CL ou initiatives locales qui font recours aux deux types de processus d'évaluation (conventionnelle ou participative/citoyenne) et articuler ces interventions de la société civile avec les dispositifs régionaux et locaux (conseils d'élus, ARD et STD).

En termes de perspectives, il apparaît nécessaire de porter une attention particulière aux problématiques de l'inter-sectorialité et de l'inter-régionalité étant donné que l'un des objectifs visés par le programme Sénégal-Luxembourg est de développer les complémentarités et synergies identifiées entre les actions menées dans les trois régions de la ZCO mais aussi entre les composantes sectorielles et la composante SEN/023 afin d'arriver à une mutualisation des ressources allouées.

SEN/024 - PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, AVEC CONCENTRATION DANS LES RÉGIONS NORD DU SÉNÉGAL (LOUGA, SAINT-LOUIS, MATAM)

1. SITUATION DU PROJET AU 31 DECEMBRE 2010 ET PRINCIPAUX DEFIS 2011

Fin 2010, des avancées notoires avaient été enregistrées concernant l'implication du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (METFP) dans le pilotage du projet. La démarche participative adoptée à tous les niveaux et le renforcement des capacités des agents du METFP avaient contribué à faciliter une réelle appropriation du programme et de ses actions par l'ensemble des acteurs concernés.

La loi d'orientation et les décrets étaient déjà dans le processus de validation gouvernemental et ministériel. L'élaboration et/ou la révision des programmes selon l'Approche par Compétence (APC) ainsi que la formation des formateurs en APC étaient en cours. La mise en œuvre des plans opérationnels issus de la plupart des études techniques initiées entre 2008 et 2010 avait pu démarrer. Un retard considérable était cependant accusé au niveau de la première phase des infrastructures dû à la validation tardive des plans architecturaux.

Les irrégularités relevées en fin d'année 2010 par l'audit de la convention entre LuxDev, la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI) du Ministère de l'Economie et des Finances et le METFP ont provoqué une interruption de toutes les activités au titre de cet accord pour une durée alors inconnue.

Les défis de la composante SEN/024 pour 2011 étaient principalement axés sur :

- le plaidoyer et le lobbying autour de la Loi d'orientation et de ses décrets d'application, pour leur adoption et promulgation et la contribution du METFP au fonctionnement efficace des organes de pilotage et de gestion partenariale du système de Formation professionnelle et technique (FPT) ;
- la finalisation de toutes les études préliminaires sur les secteurs prioritaires de la Zone de Concentration Opérationnelle (ZCO) ;
- une démultiplication et généralisation de la formation en APC vers des relais identifiés, les experts, les formateurs, les gestionnaires ainsi que la généralisation de la révision/élaboration des programmes selon l'APC pour toute la ZCO et au-delà, ainsi que la confection et l'édition du matériel didactique approprié à l'APC ;
- le démarrage effectif de la formation des apprentis ;
- la mise en œuvre effective et accélérée du plan national de communication et de marketing ;
- l'adoption et la mise en œuvre des plans régionaux de développement de la FPT ainsi que le financement de projets contribuant à améliorer l'accès à la FPT, dans le cadre du Fonds d'Appui aux Initiatives locales (FONDAPIL) ;
- la mise en place du Conseil d'Administration et le début de mise en œuvre du projet d'établissement du lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès ;
- la mise en place d'un conseil d'établissement ou d'un conseil d'administration et l'élaboration de projets d'établissement dans au moins dix établissements de la ZCO ;
- la réalisation de tous les travaux de construction et de réhabilitation et l'équipement de toutes les infrastructures construites ou réhabilitées ;
- le début de fonctionnement efficace et autonome, dans chaque région de la ZCO, d'une plateforme régionale d'appui à l'insertion socioprofessionnelle.

2. RESULTATS

Résultat 1 : Le système de gestion de la FPT est renforcé

En ce qui concerne l'appui à la mise en place du cadre réglementaire et administratif, la démarche adoptée a été très participative et a associé toutes les parties prenantes. Un projet de loi d'orientation du sous-secteur ainsi que des décrets d'application ont ainsi pu être élaborés. Dans le cadre de l'appui à la gestion centrale de la formation, deux études préliminaires ont été menées dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, identifiés comme prioritaires par le METFP. La photographie des métiers de ces secteurs ainsi que les détails des fonctions de travail qui leur sont attachées sont désormais disponibles. Le METFP va pouvoir faire des choix éclairés en matière de développement de programmes de formation et ainsi procéder à une répartition plus rationnelle de l'offre de formation dans les différentes régions de la ZCO et du Sénégal.

Dans une perspective de généralisation de la formation en APC, les besoins en ressources humaines du METFP pour l'écriture de programmes selon l'APC et pour la formation en APC sont réels. Ainsi, une deuxième cohorte de 70 experts en APC a été formée, lesquels ont assuré à leur tour la formation des formateurs, des chefs d'établissement et des personnels administratifs des centres de la ZCO et de la zone centre. Ils ont également participé à l'élaboration et/ou révision des 28 programmes selon l'APC.

L'élaboration et la validation de 15 Projets d'Etablissement, constituant de véritables plans de développement des structures de formation, a été un moment fort d'apprentissage et de capacitation des personnels des centres et de certains cadres du ministère sur la démarche participative de planification. Au terme de ce processus, le ministère dispose de suffisamment de ressources (une cinquantaine) pour assurer la démultiplication de ces projets à l'échelle du pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de formation du personnel du METFP, plusieurs sessions de formation ont été organisées : APC, gestion des ressources humaines, gestion axée sur les résultats, et passation de marchés pour ne citer que celles-ci. Ces formations contribuent significativement à l'amélioration de la performance globale du ministère.

Résultat 2 : La qualité de la FPT et de l'insertion est améliorée

Des plans régionaux de formation des acteurs de la FPT de la ZCO ont été élaborés pour les trois régions. Dans l'objectif de se rapprocher des structures nationales d'appui à la FPT tel que recommandé dans l'évaluation à mi-parcours, la mise en œuvre des formations inscrites au titre de ces plans a été confiée à l'Office national de la Formation professionnelle et au Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Le processus de mise en place d'une politique éditoriale a démarré. A ce titre, plus de cent rédacteurs ont déjà été formés et ont commencé l'écriture de manuels didactiques selon l'APC : ces outils viendront renforcer le processus d'implantation de l'APC au Sénégal. Suite à une mission effectuée au Canada par une délégation du METFP, des discussions sont en cours avec un cabinet canadien spécialisé dans l'édition de manuels sur les modalités de prise en charge à moyen et long terme de l'édition de manuels pour le METFP.

Plusieurs ateliers de partage sur la réforme ont été organisés avec le Parlement, le Conseil économique et social, les chefs d'établissement, les formateurs, les inspecteurs, les conseillers d'orientation, les autorités locales, les parents d'élèves et autres acteurs. Ils ont permis à toutes ces parties prenantes d'être fortement sensibilisées sur les enjeux de la réforme du sous-secteur de la FPT et de la nouvelle politique qui en découle. Par ailleurs, une amélioration de la vision de la FPT par les populations a été notée. Cela témoigne de l'efficacité du travail effectué par les relais de communication des centres formés dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de communication.

Résultat 3 : L'accès à la FPT est renforcé

Les travaux d'infrastructure sur les sites retenus au titre de la tranche 1 ont débuté au cours du 1^{er} trimestre 2011. Les observations émises tardivement par les bureaux de contrôle ont cependant causé des retards dans l'exécution des travaux que le dynamisme des entreprises a permis de rattraper en partie. L'implantation des sites de la tranche 2 a permis un démarrage des travaux en fin d'année 2011. Le maître d'ouvrage délégué a pris l'engagement de respecter les délais contractuels et effectuée un suivi rapproché en ce sens.

Les comités locaux de suivi des infrastructures doivent également s'impliquer fortement à ses côtés pour veiller au bon déroulement des travaux, d'autant plus que la mise en service des nouveaux centres est très attendue par les populations bénéficiaires.

L'interruption des activités liées à la convention METFP-DDI-LUXDEV a également provoqué l'arrêt des activités du volet apprentissage : les artisans et les Comités régionaux d'appui à l'Apprentissage, initialement très engagés, ont fini par se démobiliser. Ils ont déploré qu'aucune explication à cet arrêt ne leur soit donnée, d'autant plus qu'ils se considèrent de plus en plus comme de véritables parties prenantes du système de FPT. Depuis le déblocage de la situation (financement des activités en régie), ils ont cependant montré qu'ils étaient toujours motivés et prêts à s'investir dans le programme.

Le FONDAPIL a connu trois phases d'appels à projets, au terme desquelles 14 projets ont été sélectionnés. Au vu du faible nombre de projets sélectionnés à l'issue des trois phases et de la sous dotation en infrastructures et en équipements de certains centres de la ZCO, il a été décidé de lancer une quatrième phase ; à la fin du mois de décembre 2001 les projets étaient en cours de sélection. L'acquisition des fournitures / travaux / services demandés par les projets pose cependant problème. En effet, l'Inspection d'Académie de Louga qui en a la responsabilité ne possède pas les compétences nécessaires pour cette mission. Le mode de travail a ainsi dû être repensé en cours de route, appelant à un appui plus important de l'équipe Procédures Contrats et Achat du programme.

Résultat 4 : Une stratégie globale d'insertion socioprofessionnelle est développée et mise en œuvre en collaboration avec les agences des Nations unies

Les trois régions de la ZCO ont eu à mettre en place une plateforme régionale d'appui à l'insertion socioprofessionnelle. Ces plateformes ont tout d'abord connu de réelles lenteurs dans leur fonctionnement du fait d'un problème de ressources humaines : les personnes qui en avaient la charge étaient mobilisées sur d'autres activités. Les restructurations effectuées dernièrement ont permis une reprise des activités.

Par ailleurs, en s'appuyant sur les expériences menées au nord et au centre, le METFP a entamé une réflexion sur les mesures à prendre pour favoriser l'institutionnalisation de la prise en charge de l'insertion, aussi bien au niveau des établissements qu'au niveau central.

3. ANALYSE DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

Le contexte institutionnel est caractérisé depuis plus de deux années par une stabilité ministérielle propice au déroulement des activités du SEN/024.

L'intérêt et le niveau d'appropriation technique du SEN/024 par les différentes entités du METFP est de plus en plus élevé. Le fait que l'essentiel des activités du programme sur l'APC soit planifié en témoigne ; sa mise en œuvre a été confiée au comité technique mis en place à cet effet par le METFP avec la participation des experts en APC. Sous la coordination de la conseillère technique n°2, les membres du comité font preuve d'un haut niveau d'engagement et de nombreuses initiatives visant une implantation réussie des programmes selon l'APC ont été développées. Une telle expérience pourrait profiter au système de FPT dans sa globalité ; le METFP gagnerait à la valoriser et à la capitaliser.

Néanmoins, cette dynamique de progrès est quelque peu freinée par le manque d'implication et la faible réactivité de certaines entités du METFP. Ce déficit d'appropriation se fait particulièrement ressentir dans les retards constatés au niveau de certaines activités du programme : (i) le fonctionnement des organes de pilotage du système de FPT, (ii) la mise en place de l'instance de pilotage de la certification et (iii) la stabilisation d'une politique d'insertion. De plus, il va à l'encontre des principes d'appropriation défendus par le programme.

A ce titre, il faut souligner que parallèlement aux efforts développés par les partenaires pour s'aligner sur la politique du METFP dans le souci du respect des engagements de la déclaration de Paris, le METFP est appelé à renforcer son rôle de coordination de l'ensemble des activités. En effet, la signature du document d'identification du Programme indicatif de Coopération (PIC) III ayant eu lieu, le METFP doit s'organiser et se préparer aux responsabilités qui seront les siennes dans le cadre de la formulation et du pilotage futur du PIC III. De plus, les compétences du METFP seront sollicitées lors de l'élaboration du prochain Programme décennal de l'Education et de la Formation (PDEF).

Par ailleurs, la troisième et dernière phase du premier PDEF est en cours d'évaluation. Le processus de révision de la nouvelle lettre de politique sectorielle de l'éducation a quant à lui

démarré au mois de décembre 2011 et devrait s'achever en mi-février 2012. Cette lettre, dont le processus de révision privilégie l'approche participative, comportera les options et orientations majeures du secteur au cours des années à venir et servira donc de référence au nouveau PDEF. Ces orientations devront s'adosser aux objectifs stratégiques du Document de Politique économique et sociale 2011-2015 adopté au mois de novembre 2011. L'Etat du Sénégal y affirme sa volonté de relever la qualité et la performance du système éducatif afin d'offrir à tous des possibilités équitables d'éducation et d'apprentissage.

Cependant, malgré ces engagements, les ressources allouées aux secteurs sociaux pourraient connaître un dégrèvement assez conséquent entre 2012 et 2015, ce qui risque d'empêcher l'atteinte des objectifs visés.

4. THEMES TRANSVERSAUX

La composante d'accompagnement SEN/023 traitant spécifiquement des thématiques transversales du programme de coopération bilatérale Sénégal – Luxembourg 2007-2011, le lecteur est renvoyé au rapport annuel d'avancement 2011 de la composante SEN/023.

5. ANALYSE FINANCIERE

Pour une programmation initiale en janvier de 3 699 768 EUR, l'année 2011 s'achève sur un décaissement total de 1 755 201.35 EUR, soit un taux d'exécution de 47% par rapport à la prévision de début d'année.

Les principales raisons de ce faible déboursement sont:

- l'adaptation du planning d'acquisition des équipements et mobiliers à l'état d'avancement des travaux liés aux centres de formation à charge de l'AGETIP; ces équipements auraient tous dû être acquis en 2011;
- les difficultés dans l'attribution des marchés d'équipement et de mobilier ;
- la suspension de la convention DDI-METFP suite aux résultats de la vérification de dépenses.

La contrepartie nationale reste toujours faiblement mobilisée à hauteur de 47%, au regard du niveau d'exécution global physique de la composante qui avoisine les 70%. Cette faiblesse découle du niveau de mobilisation relativement bas de la rubrique *Personnel* (19%) qui constitue le poste prépondérant de la contrepartie globale attendue, soit 76%. Il faut toutefois admettre que cette faible quote-part de la contrepartie nationale affectée à la rubrique *Personnel* provient d'une surestimation initiale de ce poste. Il semble aujourd'hui que la contrepartie ne sera pas mobilisée à 100 % d'ici la fin du Programme.

6. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Durant l'année 2011, des avancées notoires ont été enregistrées au niveau de l'implication des techniciens du METFP dans le pilotage technique des activités du SEN/024. L'approche du « faire faire » s'est révélée très productive : les ressources humaines du METFP ont été mises à contribution dans la mise en œuvre des activités du SEN/024 en accompagnement et/ou à la place de consultants.

Cela a permis au METFP de disposer de ressources compétentes dans plusieurs domaines tels que :

- l'élaboration et/ou la révision de programmes selon l'APC ;
- la formation en APC ;
- l'élaboration de projets d'établissement ;
- la réalisation d'études préliminaires ;
- la rédaction de manuels didactiques ;
- l'élaboration de caractéristiques techniques pour les équipements, etc.

Ce renforcement des capacités des agents du METFP par la pratique, articulé à une démarche participative adoptée à tous les niveaux de mise en œuvre du SEN/024, contribuent à faciliter à terme une réelle appropriation du programme et de ses actions par l'ensemble des acteurs concernés. Elle s'est révélée très pertinente pour la capitalisation, le transfert de compétences et la pérennité des acquis du programme.

En 2012, le programme SEN/024 continuera d'appuyer le plaidoyer et le lobbying autour de la Loi d'orientation et de ses décrets d'application pour leur adoption et promulgation ainsi que l'installation de tous les organes de pilotage et de gestion partenariale du système de FPT et la contribution du METFP à leur fonctionnement efficace.

Par ailleurs, toutes les études préliminaires sur les secteurs prioritaires de la ZCO devront être finalisées.

La formation de relais pour animer les cellules pédagogiques pluridisciplinaires sera poursuivie ainsi que l'implantation des programmes écrits selon l'APC dans toute la ZCO.

L'année 2012 verra le démarrage effectif de la formation des apprentis et la certification de la première cohorte et également la mise en œuvre des plans régionaux de communication et de marketing et des plans régionaux de formation technique.

Ensuite la réalisation des projets financés par le FONDAPIL contribueront à l'accès à la FPT.

Il sera également important de veiller à la mise en place d'un conseil d'établissement ou d'un conseil d'administration dans chacun des 14 établissements de la ZCO.

Au niveau infrastructures et équipements, les travaux de construction et de réhabilitation devront être finalisés et l'équipement de toutes les infrastructures effectif. Une politique de maintenance des équipements et infrastructures du METFP devra être mise en place.

Enfin en ce qui concerne l'insertion, une plateforme régionale d'appui à l'insertion socioprofessionnelle devra fonctionner de manière efficace et autonome dans chaque région de la ZCO.

Le programme pourra également appuyer le METFP dans le renouvellement de son plan stratégique ; l'atteinte des résultats escomptés dépendant en grande partie de l'implication du METFP sur les plans organisationnel et managérial.

SEN/025 - PROGRAMME DE SANTÉ DE BASE DANS LES RÉGIONS NORD DU SÉNÉGAL (LOUGA, SAINT-LOUIS, MATAM)

1. SITUATION DU PROJET AU 31 DECEMBRE 2010 ET PRINCIPAUX DEFIS 2011

A la fin de l'année 2010, le volet accès aux services de santé avait peu progressé. Seuls les travaux de la tranche 1 étaient prêts à démarrer et les maîtres d'œuvre et les bureaux de contrôle pour les travaux de la tranche 2 venaient d'être recrutés. Par contre, les besoins en équipements des infrastructures sanitaires de la Zone de Concentration opérationnelle (ZCO) avaient été identifiés et validés.

Les différentes activités de suivi, de supervision et de coordination du volet qualité des Soins maternels néonataux et infanto-juvéniles (SMNI) avaient permis un renforcement de capacités des prestataires jusque dans les postes reculés.

Pour ce qui est du volet gestion des services de santé, l'implication de tous les partenaires de la santé était assuré via l'exécution d'Accords de Mise de Œuvre (AMO) avec les Régions médicales (RM), les Districts sanitaires (DS) et la Direction de la Santé.

Les priorités de l'année 2011 étaient tout d'abord de rendre opérationnelles les infrastructures de la tranche 1 (construction et équipement) ainsi que de démarrer les travaux de la tranche 2. Pour assurer la durabilité des infrastructures, un plan de maintenance devait être élaboré et mis en œuvre et un Fonds régional de Solidarité (FRS) devait être créé et mis en place à Matam.

L'année 2011 devait également voir la mise en place de la téléphonie à tous les niveaux avec l'appui de l'Agence de l'Intranet de l'Etat (ADIE), la mise en œuvre des activités de communication terrain et le suivi de toutes les activités relatives à l'Information, l'Education et la Communication pour un Changement de Comportements (IEC/CCC) sur les aspects relatifs à la santé.

Par ailleurs, les défis de 2011 étaient également d'intensifier le rythme d'exécution des activités à charge des RM, DS et de la Direction de la Santé afin de garantir une exécution dans les temps impartis. Le programme devait assurer une coordination accrue des activités de SMNI en collaboration avec les Agences du Système des Nations unies, partenaires du Programme indicatif de Coopération (PIC) II.

Enfin, pour le volet Gestion des Ordures ménagères (GOM), la mobilisation effective de la contribution financière de la contrepartie nationale (Collectivités locales (CL)) posait déjà des problèmes en 2010 ; le défi a été reporté en 2011. La mise à disposition des équipements lourds et de collecte devait se finaliser en 2011 et était essentielle pour assurer un démarrage des filières GOM dans les cinq villes. Enfin, l'étude d'impact environnemental (EIE) avait montré que pour disposer d'infrastructures de stockage d'Ordures ménagères (OM) conformes aux prescriptions environnementales, la recherche de financements complémentaires devenait une priorité en 2011.

2. RESULTATS

Résultat 1 : L'accès aux services de santé des populations de la ZCO est amélioré

Pour ce qui est des travaux de la première tranche, les infrastructures de base sont terminées, sauf la Brigade d'Hygiène de Louga qui a un taux d'avancement de 90%. Les taux d'avancement des travaux des trois Services d'Accueil et d'Urgences se situent entre 75% et 85%. Le centre de santé de Pété accuse, quant à lui, un retard significatif avec un taux d'avancement de 60%. Les travaux de la deuxième tranche ont commencé fin de l'année 2011.

Au niveau de l'équipement, cinq ambulances médicalisées ont été livrées aux Educateurs pour la Santé de Saint-Louis, Ndroum, Ourosogui, Linguère et au district de Dahra.

Etant donné les délais restants et le budget disponible limité, un plan de maintenance « court terme » a été validé par la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) et sa mise en œuvre lui sera confiée via un AMO.

Les neuf radios communautaires partenaires du Ferlo déroulent leurs plans d'actions. L'élaboration des rapports technique et financier faisant défaut, un atelier de recadrage et de renforcement de capacités à destination des responsables des radios a été organisé.

La mission d'accompagnement, de suivi et d'évaluation des activités spécifiques à la zone Ferlo a pris du retard mais devrait pouvoir commencer dès le début 2012.

Dans le cadre de la mise en place d'un FRS à Matam, une première analyse situationnelle a été réalisée. Une mission de formation de formateurs sur « le principe de base et le fonctionnement des mutuelles de santé » a été menée. Ce dossier accuse cependant beaucoup de retards du fait du manque d'implication de la Cellule d'Appui aux Financements de la Santé et du Partenariat : une prise de position de sa part sur le processus à adopter est attendue. Les activités de sensibilisation des acteurs ont cependant pu démarrer.

Résultat 2 : La qualité des soins est améliorée dans la ZCO

Les formations des prestataires sur la prise en charge des cas de Référence Contre-Référence (R/CR) et sur la prise en charge des urgences demeurent un problème. En effet, les retards enregistrés par les services techniques centraux concernés dans la révision et l'élaboration des documents et outils supports nécessaires impactent négativement sur tout le processus de formation pourtant planifié et inscrit dans le cadre des AMO. Par ailleurs, trois médecins de la ZCO sont en formation sur le dispositif d'urgence. Le suivi des audits et des décès maternels et néonataux est en cours de mise en œuvre : le plan de supervision du niveau central est exécuté et des stratégies correctrices sont apportées au niveau des DS.

Le dossier relatif à la téléphonie rurale n'a connu aucune avancée significative en 2011. En effet, le rapport de mission de l'ADIE par le Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP) n'a été validé qu'en décembre 2011. Les propositions pour doter en téléphone et internet les structures sanitaires où le réseau de l'ADIE est inexistant permettront de définir un plan d'actions à court terme.

La mise en œuvre des activités de communication à caractère communautaire a été confiée à huit Associations de Relais polyvalents (ARPV) - qui sont des organisations communautaires de base - et à une Organisation non gouvernementale (ONG), actives au sein des dix DS partenaires de la ZCO. Des AMO ont été signés à l'issue d'un atelier de briefing et de renforcement de capacités à destination des responsables des ARPV/ONG, des médecins chefs de districts, et des éducateurs pour la santé sous l'égide du Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé (SNEIPS).

L'accompagnement et le suivi de l'ensemble des activités de communication dans le secteur de la santé menées par les DS, les radios communautaires, et les ARPV/ONG ont été confiés au SNEIPS. Il dispose en effet des compétences et de l'expérience pour mener à bien cette mission.

Dans le cadre de la mise en place d'un Centre Conseil Adolescents de Matam, un premier rapport d'analyse a été élaboré : cartographie des acteurs de la zone et de leurs interventions, analyse des cadres de partenariat, analyse des besoins des populations, etc.

Résultat 3 : La performance du personnel des services de santé est améliorée dans la ZCO

Globalement les activités se déroulent désormais à un bon rythme et les procédures de fonctionnement sont bien maîtrisées. Cependant, le manque d'implication rencontré au niveau du DS de Kanel et de la Direction de la Santé pose des problèmes dans la mise en œuvre effective des activités.

Les activités de coordination et/ou de supervision et les activités cliniques intégrées se déroulent bien, et la formation de six médecins en santé publique se poursuit.

La formation en échographie de dix médecins et dix sages-femmes (au bénéfice des dix DS partenaires), va être gérée par l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis. Le travail préparatoire est quasiment finalisé.

Résultat 4 : Les centres urbains ciblés dans la ZCO disposent d'un système cohérent de gestion des ordures ménagères

Les deux gouvernements ayant accepté le principe de la fongibilité des fonds, le financement du dossier des infrastructures de stockage des OM a pu être résolu. Les travaux ont pu démarrer en juin 2011 et tous les chantiers sont désormais en phase de finition. Seuls la

décharge de Louga et un des centres de transfert de Dagana ont accusé des retards en raison d'un problème de libération des sites.

Les cinq EIE ont été validées par toutes les parties prenantes.

Concernant la mise en place des équipements, les bacs roulants sont en cours de fabrication et leur livraison est attendue courant décembre 2011. Le second tracteur de la commune de Louga a été réceptionné. L'acquisition des poubelles complémentaires est en cours.

Malgré le ralentissement causé par le défaut de mise à disposition de la contribution financière de certaines CL, les activités prévues au titre des cinq AMO se déroulent à un rythme globalement satisfaisant : Darou Mousty : 56% ; Louga : 82% ; Dagana : 53% ; Podor : 77% ; Matam : 76%.

Il faut cependant noter que les filières de GOM mises en place dans les cinq villes ne fonctionnent pas encore très bien. L'étude sur la caractérisation des ordures menée dans les cinq villes a en effet permis de faire les constats suivants :

- une sous utilisation des capacités (i) d'enlèvement en pré collecte par traction animale de la part des ménages bénéficiaires (28%) et (ii) d'évacuation par traction motorisée (50%) ;
- une hétérogénéité des niveaux d'abonnement des ménages attendus d'une localité à l'autre : Podor : 76% ; Matam : 50% ; Darou Mousty : 44% ; Dagana : 31% ; Louga : 46%. Globalement une bonne progression est constatée par rapport à l'année précédente puisque seuls Podor (67%) et Matam (33%) avaient démarré la pré-collecte à la même période.

3. ANALYSE DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

Durant cette année 2011, le secteur de la Santé n'a pas connu de modifications institutionnelles particulièrement marquantes et/ou perturbantes. Le projet SEN/025 a ainsi pu renforcer ses différents et nombreux partenariats.

Des nouvelles nominations de médecins chefs ont eu lieu en fin d'année 2011. Ces changements seront effectifs en 2012 et constituent un risque potentiel pour la bonne mise en œuvre des activités. Un suivi rapproché dans les structures concernées est à prévoir.

De plus, un nouveau DS a vu le jour dans la région de Matam : il s'agit du DS de Thilogne qui est né d'une partition du DS de Matam en deux. Au vu du peu d'activités qu'il reste à dérouler au titre de l'AMO, elles resteront au bénéfice du DS de Matam.

Une meilleure communication avec l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public (AGETIP) en 2011 a permis une intensification des échanges et une amélioration de la coordination sur le dossier des infrastructures. L'AGETIP a suivi de près l'ensemble des chantiers et a tout mis en œuvre pour amener les entreprises de construction à respecter les délais fixés.

Dans le cadre des activités de communication dans le secteur de la santé, des partenariats ont été noués avec huit organisations communautaires de base ainsi qu'une ONG de la ZCO. Un atelier de briefing et de renforcement de capacités a été tenu afin de s'assurer de la qualité de la relation de travail.

Par ailleurs, un partenariat avec la DEM du MSP a été entamé pour la maintenance des équipements. La qualité des échanges et la bonne communication existante laissent présager de bons résultats.

Une contractualisation avec l'UGB de Saint-Louis pour la formation de médecins et sages-femmes en échographie est en cours de préparation. Confier cette mission à l'UGB est tout à fait novateur puisque la création de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé date de 2011. Beaucoup d'espoirs sont placés dans cette expérience puisqu'en cas de succès, elle constituerait le point de départ vers une régionalisation de la formation médicale universitaire.

Dans le secteur de la gestion des déchets, les changements de statuts de l'Agence pour la Propreté du Sénégal (APROSEN) opérés durant l'année 2011 ont compléxifié la situation. Un premier décret a tout d'abord déclaré l'APROSEN comme le maître d'ouvrage délégué incontournable pour toutes les collectivités en termes de GOM. Puis une loi l'a érigée en société nationale (nommée SOPROSEN) lui donnant ainsi la responsabilité de la GOM sur

l'étendue de tout le territoire national. Le problème est que les différents acteurs concernés (CL, techniciens de surface / collecteurs d'ordures, etc.) ne maîtrisent pas les implications de ces changements : des discussions sont en cours afin d'éclaircir la situation.

La mobilisation de la contribution financière des CL pose toujours problème à quatre des cinq CL cibles. Cela constitue un risque pour la suite, d'autant plus que les infrastructures de stockage d'OM sont désormais sur le point d'être livrées.

L'efficacité du partenariat noué avec le Service national de l'Hygiène pour l'encadrement des activités sur le terrain n'est pas maximale. En effet, l'appui qu'il donne aux structures communautaires de base en charge de la précollecte devrait avoir pour objectif de relever significativement le taux d'abonnement des ménages ; les améliorations se font attendre.

Les communes partenaires nouent de nouveaux partenariats dans le cadre de la GOM : la commune de Louga a obtenu un concours de fonds de la ville de Cantabria (Espagne) et de l'Union européenne (UE) pour renforcer les acquis de son volet GOM et la commune de Podor a obtenu un financement de l'UE à travers le Partenariat Lille/St Louis. Des dispositions devront être prises pour éviter tout doublon et optimiser les différentes ressources pour une prise en charge correcte de la question de la salubrité du milieu.

4. THEMES TRANSVERSAUX

La composante d'accompagnement SEN/023 traitant spécifiquement des thématiques transversales du programme de coopération bilatérale Sénégal – Luxembourg 2007-2011, le lecteur est renvoyé au rapport annuel d'avancement 2011 de la composante SEN/023.

Pendant, de par sa nature, il est important de souligner que le programme SEN/025 traite spécifiquement des aspects de genre, d'environnement et de bonne gouvernance.

Genre

Dans le cadre de la promotion des SMNI, près de 650 relais *Badiénou Gokh* ont été formées comme promotrices de la santé maternelle et infantile. Ces relais organisent des causeries et plaidoyers dans les maisons afin de sensibiliser l'ensemble des populations sur les différents aspects de la santé maternelle et infantile.

Les activités de la zone du Ferlo ont pour cible principale les nomades, qui font partie des populations les plus démunies. L'accent est mis sur la santé maternelle via la diffusion de messages radio et d'activités communautaires IEC/CCC.

Gouvernance démocratique

La formation des membres de comités de santé et des CL sur leurs rôles et responsabilités dans le cadre de la décentralisation et des compétences transférées constitue un appui à la bonne gouvernance.

Environnement

Les forums d'évaluation communautaire, organisés dans les différents quartiers des villes cibles, ont donné l'occasion à tous les ménages de se prononcer clairement sur les différentes options techniques et sur la mise en œuvre des activités.

Pendant toute la phase de réalisation des infrastructures de stockage d'OM, les prescriptions des études d'impact environnemental et social ont fait l'objet d'un suivi de la part du Maître d'œuvre. Les Directions régionales de l'Environnement et des Etablissements classés ont été régulièrement associées aux visites mensuelles de chantier.

Une étude thématique sur la caractérisation des OM a été menée dans les cinq villes : elle a permis d'identifier le compostage comme une piste intéressante de valorisation des OM eu égard aux paramètres physico-chimiques étudiés. Les projets qui en seront tirés permettront une bonne réduction de la production des déchets.

Un appui spécifique a été accordé à la Brigade d'Hygiène de Saint-Louis pour des activités de sensibilisation de la population aux questions d'hygiène : organisation de visites à domicile et de mobilisations sociales dans les trois DS de Saint-Louis.

5. ANALYSE FINANCIERE

Pour une programmation initiale en janvier de 2 900 248 EUR, l'année 2011 s'achève sur un décaissement total de 1 878 714.46EUR, soit un taux d'exécution de 65% par rapport à la prévision de début d'année.

Les principales raisons de ce déboursement plutôt moyen sont:

- les retards pris dans les travaux des infrastructures de base de la deuxième tranche et la non finalisation de certains travaux de la première tranche (à charge de l'AGETIP) ;
- le processus d'acquisition des équipements a dû être postposé en raison des retards au niveau des constructions. Il ne s'est finalement déroulé qu'en fin d'année 2011 engendrant des décalages dans les déboursements ;
- les retards liés aux formations des prestataires sur la prise en charge des cas de R/CR et sur la prise en charge des urgences. En effet, les importants délais enregistrés par les services techniques centraux concernés dans la révision et l'élaboration des documents et outils supports nécessaires impactent négativement sur tout le processus de formation pourtant planifié et inscrit dans le cadre des AMO ;
- la téléphonie rurale n'a connu aucune avancée significative en 2011 ;
- la construction de la décharge de Louga et d'un des centres de transfert de Dagana ont accusé des retards en raison d'un problème de libération des sites.

La mobilisation de la contrepartie nationale demeure globalement très satisfaisante, avec un taux de 78%. Elle cache cependant des disparités entre rubriques. Si pour la rubrique «Personnel» le montant mobilisé dépasse largement la somme prévue, tel n'est pas le cas pour la rubrique «investissement» qui peine à dépasser 30 % de mobilisation. Or, la rubrique «investissement» tient tout son intérêt du fait qu'elle devait potentiellement aider à l'amélioration de l'accès aux services de santé dans la ZCO par le biais de la construction de nouvelles structures de santé au titre des budgets consolidés d'investissements des années couvrant la durée du PIC II. En ce qui concerne le volet GOM, la contribution des CL a certes évolué en 2011 atteignant les 30%, mais elle reste toujours faible. Il faudra poursuivre les actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des collectivités concernées afin de relever cette contribution locale.

6. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne les infrastructures, un suivi très rapproché avec l'AGETIP et la DEM doit être effectué durant toute la durée des travaux afin d'éviter tout retard supplémentaire. La livraison des équipements doit être coordonnée avec la réception des bâtiments : un plan de réception va être élaboré pour une bonne maîtrise de ce dossier.

Le rythme d'exécution des activités menées dans le cadre des 14 AMO est globalement satisfaisant et la plupart des RM et DS partenaires ont déroulé la quasi-totalité de leurs plans d'actions. Le manque d'implication et de dynamisme de la Direction de la Santé, du DS de Kanel et dans une moindre mesure le DS de Dahra impacte négativement sur le taux d'exécution physique et financier global. Malgré les nombreux rappels, aucune amélioration n'a été constatée. Une réallocation de fonds non utilisés pourrait néanmoins être envisagée pour l'un ou l'autre AMO souffrant d'un manque d'implication du partenaire.

Le rythme d'exécution des radios communautaires a posé quelques problèmes liés en grande partie à un manque de communication entre les radios et l'équipe du programme. La session de remise à niveau qui a eu lieu devrait améliorer la mise en œuvre des activités.

Au vu du nombre de partenariats noués dans le cadre du projet SEN/025, et dans le souci de suivre leur mise en œuvre de façon rapprochée et efficace, les missions de supervision des partenaires sont importantes : elles permettent de déceler les éventuels problèmes et de proposer des solutions adéquates. De manière plus globale et en vue du PIC III, un mécanisme de suivi de la qualité, de la performance, de l'efficacité et de l'efficience des activités réalisées par les partenaires sera élaboré et mis en place. Les expériences du PIC II pourront alimenter la conception d'un tel dispositif.

Concernant la téléphonie rurale, l'absence de proposition déterminante par la cellule informatique du MSP demeure une contrainte majeure dans l'amélioration des problèmes liés à la R/CR.

Le démarrage des filières de GOM a été effectif dans les cinq villes cibles alors que les infrastructures de stockage d'OM n'étaient pas terminées. Ceci peut expliquer le faible taux d'adhésion des ménages ainsi que la faible contribution des CL. L'année 2012 constituera un test pour les cinq villes quant à leur capacité à gérer la question des OM. Les conclusions des études thématiques réalisées dans le secteur devraient les appuyer en ce sens en leur apportant des réponses spécifiques. Les recommandations pour 2012 sont: (i) appuyer la mise en place de services techniques municipaux adéquats ;(ii) valoriser les OM et réduire ainsi considérablement le volume des déchets ;(iii) prévoir un encadrement rapproché des structures communautaires par le service d'hygiène ;et (iv) attendre des CL une plus grande volonté politique dans la prise en charge des OM.

SEN/026 - ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À L'ASSAINISSEMENT DANS LES ZONES RURALES DES RÉGIONS DE THIÈS ET DE LOUGA

1. SITUATION DU PROJET AU 31 DECEMBRE 2010 ET PRINCIPAUX DEFIS 2011

En décembre 2010, à moins d'un an et demi de la fin du projet, les trois principales composantes du SEN/026 avaient atteint un niveau d'exécution satisfaisant. En ce qui concerne les composantes relatives à l'eau potable et l'assainissement, celui-ci dépassait même les prévisions. La mise en exploitation des trois premiers systèmes d'Alimentation en Eau potable (AEP) multi-villages était effective : près du tiers du nombre de bénéficiaires du document de projet était ainsi desservi en eau potable. La mise à disposition de fonds additionnels issus du reliquat du projet SEN/026 pour la réalisation de deux nouveaux systèmes d'AEP multi-villages devrait permettre la desserte en eau de plus de 24 000 personnes supplémentaires et contribuait ainsi à l'amélioration de l'efficacité du projet. Cela constituait également un défi à relever puisqu'il fallait que tout soit mis en œuvre avant la fin du projet.

Les résultats obtenus dans le cadre de la composante relative à l'assainissement dépassaient largement les prévisions : les trois quarts de l'objectif visé étaient atteints. La principale contrainte résidait dans les lenteurs accusées dans le démarrage des édicules publics, faute de mobilisation de la contribution financière des Collectivités locales (CL). Au regard des actions d'information éducation communication (IEC), les résultats obtenus étaient fort encourageants : 157 maçons locaux avaient été formés au métier de construction de latrines, et 82 relais féminins avaient été initiés à la méthode SARAR/PHAST (*Self-esteem, Associative strenghts, Resourcefulness, Action planning, Responsibility / Participatory Hygiene and Sanitation Transformation*). Dans le souci de couvrir les insuffisances en ressources humaines et en matériel, une rallonge budgétaire de 152 449 EUR (soit 100 000 000 FCFA) a été octroyée au Centre régional pour l'Eau potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA). En raison de cet important appui financier, le chronogramme avait été recadré pour terminer la réalisation de tous les ouvrages d'assainissement à la fin de l'année 2011.

La composante relative au renforcement du cadre unifié d'interventions du Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) avait connu une très nette évolution étant donné que la plupart des contraintes identifiées avaient été levées. Tous les résultats visés dans le cadre du renforcement des capacités des services techniques de l'hydraulique, de l'assainissement et des collectivités locales avaient ainsi été atteints : acquisition de matériel scientifique et technique, mise en œuvre du plan de formation et d'appui conseil des Associations d'Usagers de Forages ruraux (ASUFOR). En revanche, les activités de l'expert juriste et du bureau d'études chargé de l'inventaire du patrimoine de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM) enregistraient un retard dans le dépôt des premiers rapports sectoriels. Des retards étaient également observés au niveau de la fourniture et l'installation des compteurs de production et de distribution avec l'échec de la première procédure d'acquisition. Par ailleurs, la seconde version du portail internet du PEPAM avait été mise en ligne (<http://pepam-sn.info>) et intégrait un sous-site dynamique réservé au projet SEN/026 qui permettait de suivre en temps réel l'état d'avancement des activités et de partager en ligne toutes les informations utiles avec le grand public.

Les principaux défis de l'année 2011 consistaient en la finalisation des AEP additionnels et des ouvrages d'assainissement (surtout les édicules publics) ainsi qu'en la résorption du retard concernant l'inventaire du patrimoine et la fourniture et installation des compteurs.

2. RESULTATS

Résultat 1 : Construction de 10 nouvelles adductions d'eau multi-villages

Le résultat visé est quasiment atteint puisque tous les travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques sont terminés et réceptionnés. Huit nouvelles adductions d'eau multivillages sont mises en service et bénéficient à 54 000 personnes, soit 87% de l'objectif visé. Deux nouvelles adductions d'eau sont également terminées depuis plusieurs mois mais ne sont toujours pas mises en service en raison d'un problème de positionnement de la Société

nationale d'Electricité relatif au mode de raccordement à adopter. Alors qu'elle avait approuvé le schéma précédent, celle-ci exige désormais que le pompage soit alimenté à partir d'une nouvelle ligne moyenne tension qu'il faut désormais installer ; cette nouvelle contrainte a nécessité l'introduction d'un avenant au marché de fourniture et d'installation du matériel d'exhaure.

Les travaux de réalisation des ouvrages hydrauliques des quatre nouvelles adductions d'eau multivillages financées sur les reliquats des projets SEN/012 et SEN/026 sont également terminés. L'installation des équipements d'exhaure est en cours, de même que la densification des réseaux dans certains sites centres où la demande de branchements particuliers exprimée par les usagers est très élevée, notamment depuis que les premières adductions d'eau sont mises en service.

Afin de célébrer l'ensemble des réalisations du projet SEN/026, une grande cérémonie d'inauguration du site de Tène Toubab (région de Thiès) a été présidée par le Ministre chargé de l'Hydraulique le 31 mai 2011 en présence du Chef du bureau de la Coopération luxembourgeoise de l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar. Cet événement a permis de souligner la qualité de la coopération Sénégal-Luxembourg dans le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.

Globalement, le niveau d'exécution du résultat 1 reste conforme aux prévisions. Le respect des différentes étapes de réalisation permet de garantir la qualité des ouvrages ainsi que leur durabilité : la pression de service constatée au niveau de tous les points de distribution d'eau est à ce titre appréciable. Sauf cas de force majeure, il y a de bons espoirs pour une clôture de l'ensemble des activités liées à ce résultat avant la fin du projet prévue le 31 mars 2012.

Résultat 2 : Equipement des 27 sites ruraux multi-villages en systèmes autonomes individuels et publics d'assainissement

Le niveau de réalisation des ouvrages d'assainissement est dans l'ensemble satisfaisant : le taux d'exécution physique est de 85% et correspond à 12 142 ouvrages d'assainissement individuels. Mais la réalisation des édifices publics tarde à démarrer bien que 13 protocoles d'accord aient été signés entre la Direction de l'Assainissement rural (DAR) et les Présidents des Communautés rurales pour le financement et la réalisation de ces ouvrages dans les établissements scolaires et sanitaires. Le choix de ces structures réside dans le fait qu'il existe des comités de gestion qui pourront veiller à leur entretien. L'implantation des édifices publics doit impérativement se faire avec les autorités locales et les populations. Ainsi, un véritable processus d'information et de sensibilisation devant assurer leur adhésion ainsi que la mobilisation de leur contribution financière a été mis en place, évitant ainsi l'installation d'ouvrages dans des zones qui n'en ont pas besoin.

Cette contrainte combinée aux arrêts des travaux durant deux mois en raison de lenteurs constatées dans le renouvellement de la régie d'avance n'ont pas permis de relever le défi de terminer la construction des ouvrages d'assainissement en fin 2011. En effet, le dispositif financier mis en place pour le règlement des prestations du CREPA pose problème dans sa mise en œuvre et s'avère inadapté au mode de fonctionnement de cette structure, comme en témoignent les réunions d'information et de mise à niveau organisées entre les différentes parties prenantes. En termes d'analyse du résultat obtenu par type d'ouvrage, d'importants écarts sont constatés entre le nombre de type d'ouvrages prévus et réalisés. De manière quasiment systématique, le choix des populations se porte sur les toilettes à chasse manuelle, considérées par les populations plus confortables et plus modernes, et ce malgré le niveau élevé de son coût d'acquisition ; cette préférence se fait au détriment des *Ventilated Improved Pit*. De même, le choix des bénéficiaires se tourne en priorité vers les latrines plutôt que vers les lavoirs-puisards. Ce décalage important entre les options technologiques prévues et réalisées oblige à terminer le reste des ouvrages en fonction des demandes effectives et au prorata du montant alloué à la construction des ouvrages d'assainissement.

Résultat 3 : Renforcement du cadre unifié d'interventions du PEPAM

Au titre du renforcement des capacités d'exécution des CL et des communautés de base, les activités d'IEC déroulées autour des 14 nouveaux systèmes d'AEP de la zone de concentration ont abouti à la mise en place de 14 ASUFOR. Ces dernières ont ouvert des comptes d'épargne dans des structures financières décentralisées de proximité afin de sécuriser les fonds épargnés s'élevant au total à plus de 18 700 000 FCFA, soit 28 508 EUR. Le démarrage tardif de la formation des conducteurs de forages s'explique par le fait que certaines ASUFOR ont rencontré des difficultés à trouver des candidats remplissant les

conditions d'éligibilité ; le niveau de réalisation de la tâche concernée s'en trouve affectée, et une fin au 31 mars 2012 est compromise.

Les activités d'IEC sur l'assainissement se sont poursuivies de manière satisfaisante: le CREPA a quasiment atteint les objectifs visés dans le cadre de la mise en place d'un programme de sensibilisation pertinent et approprié touchant tous les bénéficiaires et impliquant une centaine de relais féminins locaux de proximité. De réelles craintes subsistent cependant quant à la pérennisation de ce travail admirablement mené par les relais équipés des outils SARAR/PHAST.

L'activité relative à la réalisation de 26 Plans locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA) est désormais entièrement terminée : le rapport final a été déposé en octobre 2011. Ces importants documents de planification permettront de faciliter la tâche d'identification de nouvelles interventions en matière d'eau potable et d'assainissement à l'Etat du Sénégal, aux collectivités locales, aux agences régionales de développement et à tout autre intervenant de la zone.

Concernant le renforcement des capacités du secteur privé et du transfert de la maintenance, on note une bonne mise en œuvre des prestations de création et de redynamisation de 235 ASUFOR dans la zone centre par la DEM et les deux bureaux d'ingénierie sociale recrutés à cet effet. Ainsi, 35 ASUFOR disposent d'un récépissé, et 87 ont déposé leurs dossiers de demande de récépissé. De plus, les différents rapports sectoriels relatifs à l'inventaire du patrimoine des forages motorisés dans la zone de concentration ont permis de voir que sur les 160 ASUFOR existantes, 112 ASUFOR ont ouvert des comptes bancaires pour la sécurisation de leur épargne, et que 48 conducteurs requièrent une formation supplémentaire.

La même tendance est observée à travers les rapports diagnostic et formulation de l'expert juriste ; l'organisation de deux ateliers de restitution sous l'égide de la DEM a permis le partage des résultats. Cette étude a permis de dresser un état des lieux très approfondi ainsi qu'une réelle analyse du cadre législatif et réglementaire du sous-secteur : les initiatives d'amélioration des textes actuels et surtout la mise en place d'un cadre de régulation sectorielle n'en seront que facilitées. Le contrat de l'expert juriste a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2011 afin de permettre l'organisation d'un atelier dans chacune des 13 régions.

Le processus mis en œuvre pour la fourniture et l'installation de compteurs au titre de la remise à niveau des forages ruraux a été annulé sur demande de la DEM, en raison de retards accusés dans la procédure et de sa prise en charge par d'autres programmes du secteur. De plus, les activités de refonte des bases de données de la DEM et de formation des acteurs n'ont toujours pas démarré, et il n'est pas certain que cette activité puisse se terminer avant la fin du projet.

La numérisation de l'ensemble des réseaux réalisés dans le cadre des projets financés par le Grand-Duché de Luxembourg depuis 1998 constitue l'un des premiers résultats du Web-Système d'Information de Gestion sur la gestion des réseaux. Cette bibliothèque sera complétée par les plans de recellement des réseaux en cours ainsi que par les réalisations autofinancées par les ASUFOR depuis la mise en service des sites dans les deux régions.

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de Gestion environnementale et sociale (PGES), qui est une première dans le secteur, a été inscrite au niveau des deux régions de Thiès et Louga dans une dynamique de partenariat avec les services centraux et déconcentrés de l'environnement, de l'agriculture et des eaux et forêts. A ce titre, des ateliers et missions de diagnostic et de planification ont été organisés avec les comités régionaux de suivi environnemental des deux régions, des activités de reboisement des bassins versants ont été réalisées sur au moins dix hectares et des équipements Hygiène-Sécurité-Environnement ont été acquis pour les 14 sites de forages du SEN/026.

La mise en place de la seconde version du portail internet est terminée : la nouvelle plateforme a migré vers un nouvel espace d'hébergement offrant les fonctions les plus avancées en matière de *cloud computing*. L'idée est d'utiliser la version finale de la plateforme web comme support de capitalisation des résultats globaux du sous-programme en tant que réussite et expérience à dupliquer.

Dans le cadre du fonds d'études de projets, la version provisoire du rapport de « l'évaluation de la contribution des projets financés dans le cadre de la Coopération luxembourgeoise à la promotion du genre et de la bonne gouvernance » a fait ressortir des points intéressants dans l'essentiel des projets AEP et assainissement financés par le Grand-Duché de Luxembourg

tant en termes d'avancées qu'en termes d'obstacles à une prise en charge systématique de ces questions.

3. ANALYSE DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET PARTENARIAT

Au cours de l'année 2011, le cadre institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement a été marqué par une certaine instabilité touchant l'architecture de l'attelage gouvernemental. A la suite de deux remaniements successifs, les deux sous-secteurs de l'eau potable et de l'assainissement ont été regroupés puis séparés. La coordination sectorielle s'en est trouvée affectée, de même que le traitement des dossiers administratifs étant donné le temps nécessaire pour une installation et une opérationnalisation des cabinets ministériels concernés.

Le Gouvernement a abandonné l'approche initiale consistant à transférer la maintenance des forages ruraux motorisés dans le cadre de monopoles géographiques pour s'engager dans un processus de réforme approfondie de l'organisation et du financement de la maintenance de forages ruraux (actuellement en phase d'étude). Cette réforme sera articulée principalement autour de :

- l'élargissement de l'offre de service avec l'implication, à côté de gros opérateurs privés, d'artisans locaux ;
- le développement du partenariat public-privé ;
- l'impulsion d'une gestion anticipative du patrimoine ;
- la mise en place de l'Office des Forages ruraux, entité publique chargée de porter (i) les nouvelles missions de supervision et de régulation d'une gestion professionnelle du service d'eau potable en milieu rural et (ii) l'optimisation du cadre de délégation du service d'eau potable.

Le Grand-Duché de Luxembourg a apporté un appui à l'organisation de la revue annuelle sectorielle conjointe qui s'est tenue en avril 2011 : les performances enregistrées par le secteur dans le cadre de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ont pu être partagées et validées.

Les performances importantes enregistrées durant l'année 2011 en termes de niveau d'atteinte des indicateurs d'exécution mais aussi de consommation des ressources financières font du SEN/026 un des sous-programmes du PEPAM rural les plus efficacement mis en œuvre. La démarche opérationnelle est basée sur les principes suivants : (i) la responsabilisation des agences d'exécution à travers la signature de conventions d'exécution, (ii) l'utilisation intelligente des procédures nationales en cohabitation avec celles de LuxDev aussi bien en matière d'acquisition que de gestion financière sous la supervision du Ministère de l'Economie et des Finances, (iii) l'accord du partenaire technique et financier à financer le programme pays (ici le PEPAM). Cette approche démontre que dans la relation de coopération entre le Sénégal et le Grand-Duché de Luxembourg, une étape importante a été franchie dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris et du forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide.

4. THEMES TRANSVERSAUX

La composante d'accompagnement SEN/023 traitant spécifiquement des thématiques transversales du programme de coopération bilatérale Sénégal – Luxembourg 2007-2011, le lecteur est renvoyé au rapport annuel d'avancement 2011 de la composante SEN/023.

Gouvernance démocratique

Le projet SEN/026 contribue au développement du processus d'amélioration de la gouvernance locale à travers le financement de la réalisation de 34 PLHA dans la région de Thiès : ces plans permettent l'identification de projets prioritaires et la définition de façon participative de plans pluriannuels d'investissement dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Le défi sera cependant de mettre ces PLHA, une fois élaborés, adoptés et approuvés dans les conditions prévues par la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant décentralisation, au centre des décisions en matière de programmation des investissements futurs. Aussi, le financement des études d'Avant Projet détaillé (APD) basées sur les rapports de PLHA sur le fonds d'études de projets en vue de préparer le prochain Programme indicatif de Coopération est à préconiser.

Un résultat important à retenir dans le cadre du partenariat avec les CL réside dans les conventions signées entre la DAR, le CREPA et une vingtaine de communautés rurales pour la réalisation de 60 édicules publics dans les écoles et les structures de santé : à ce titre, une contribution spéciale des collectivités bénéficiaires sur leur budget propre pour la prise en charge du fonctionnement des futurs ouvrages communautaires est prévue.

Environnement

A travers l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale et sociale, le projet SEN/026 s'est bien conformé à la loi en vigueur au niveau national. Une attestation de conformité a été délivrée par la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés. Pour l'essentiel, les réalisations et activités du projet SEN/026 n'ont pas d'impact négatif majeur sur l'environnement. Les fonds nécessaires à la mise en œuvre intégrale des mesures proposées dans le cadre du PGES ont pu être débloqués : le projet parviendra donc à neutraliser les éventuels impacts négatifs sur l'environnement imputables aux activités qu'il aura engendrées.

5. ANALYSE FINANCIERE

Pour une programmation initiale en janvier de 4 584 817 EUR, l'année 2011 s'achève sur un décaissement total de 3 443 351.66 EUR, soit un taux d'exécution de 75% par rapport à la prévision de début d'année.

La raison principale expliquant la différence entre programmation et déboursements est liée au résultat relatif à l'assainissement. En effet, malgré un taux d'exécution des ouvrages relativement satisfaisant (85%), la réalisation des édicules publics tarde, quant à elle, à démarrer. De plus, les travaux ont été suspendus durant deux mois en raison de lenteurs constatées dans le renouvellement de la régie d'avance du CREPA.

Par ailleurs, le processus de fourniture et d'installation de compteurs au titre de la remise à niveau des forages ruraux a été annulé sur demande de la DEM, en raison de retards accusés dans la procédure et de sa prise en charge par d'autres programmes du secteur.

En ce qui concerne la contribution nationale, il faut noter un taux de mobilisation assez satisfaisant de 60%. Ce taux reste cependant en-deçà du taux moyen global de réalisation physique des activités de la composante qui est de 77%. Il faut également noter que le taux de mobilisation peut évoluer rapidement car il dépend principalement des décaissements liés aux marchés d'infrastructures. En effet, le poste déterminant dans la contrepartie nationale est le montant de l'exonération de TVA sur les marchés des infrastructures, lequel augmente au fur et à mesure que des décaissements s'opèrent. Soulignons par ailleurs que la contribution des ménages bénéficiaires des ouvrages d'assainissement a été totalement mobilisée et a même dépassé les prévisions de quatre points.

6. CONCLUSIONS, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les résultats obtenus en décembre 2011 permettent d'espérer une atteinte des objectifs visés par le document de projet en termes de desserte en eau potable et de mise en place de dispositifs d'évacuation des excréta et des eaux usées domestiques.

La composante eau potable a atteint un niveau d'exécution dépassant de loin les prévisions. N'eut été les lenteurs observées dans le mode de raccordement des forages à électrifier, toutes les adductions d'eau auraient été mises en service en 2011. La composante assainissement, bien qu'étant dans les délais contractuels, n'a pas atteint l'objectif escompté : les contraintes d'ordre organisationnel et financier n'ont pas permis de terminer la réalisation des ouvrages d'assainissement en fin 2011. Il faut cependant rappeler que l'approche observée dans les activités de mobilisation sociale a véritablement créé un engouement général autour du projet.

En terme d'avancement et de partage des résultats des rapports produits, la composante cadre unifié d'interventions du PEPAM a pu rattraper avec succès son retard noté au début de la mise en œuvre du projet. Certaines activités ne pourront cependant pas être terminées avant la fin du projet du fait de leur complexité. Il s'agit notamment de la formation des conducteurs de forages, de la conception et mise à jour d'une base de données unifiée au niveau de la DEM et de l'étude d'APD de 20 systèmes d'AEP multivillages.

A l'échéance du 31 mars 2012, les 14 nouvelles adductions d'eau multivillages seront mises en service et desserviront en eau une population de près de 94 000 personnes. De la même

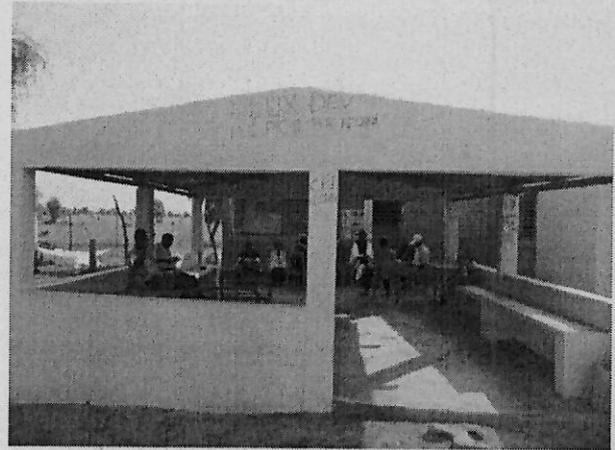
manière, les objectifs quantitatifs de la composante assainissement, en termes d'ouvrages seront atteints avec au moins 13 200 systèmes d'assainissement individuels installés au profit d'une population de plus de 70 000 personnes.

Afin de clôturer toutes les activités du projet, il serait utile de mettre en place pour la période du deuxième trimestre de 2012 une équipe réduite au niveau de la cellule de coordination du projet SEN/026 pour la mise en œuvre et la finalisation des dernières activités restantes. Elle intégrerait les chefs des cellules de la DAR et de la DEM. Plus spécifiquement, il s'agira de :

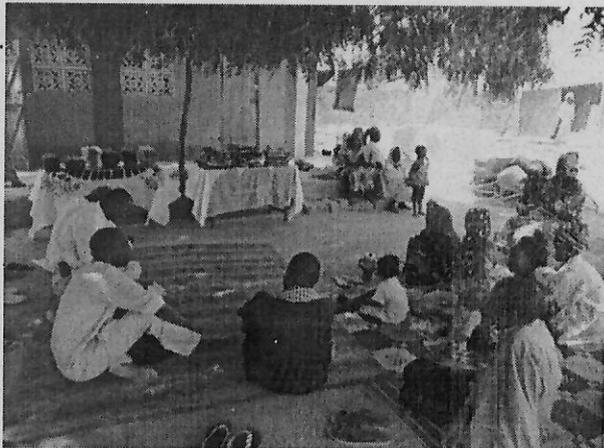
- démarrer dès le début de l'année 2012 une session de formation des 14 conducteurs de forage afin que les phases de formation puissent se dérouler conformément à la stratégie développée par la DEM dans ce domaine ;
- mener sur le terrain de manière parallèle, au titre de l'étude d'APD des 20 systèmes d'AEP multivillages, les enquêtes socio économiques et les levées topographiques à partir de février 2012 avec deux bureaux d'études.



Adduction d'eau à Hamady Ounaré (Matam) qui a permis à un quartier peuplé de réfugiés venant de la Mauritanie voisine de bénéficier d'eau potable



Hangar d'accueil de la case de santé d'Ansé Balla (Oréfondé – Matam)



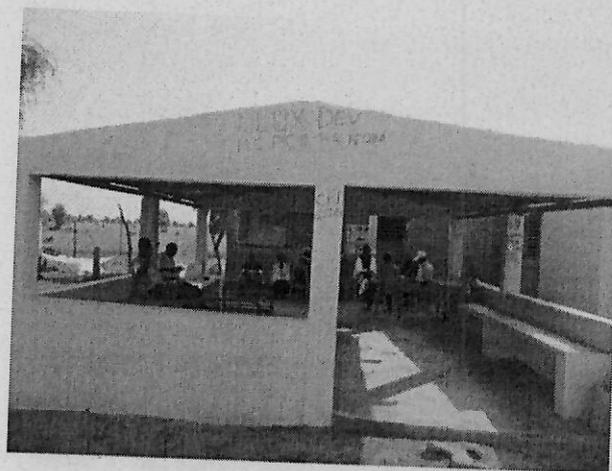
Atelier de teinture du Groupement d'Intérêt économique Bantaaré de Kobiló (Dabia – Matam)



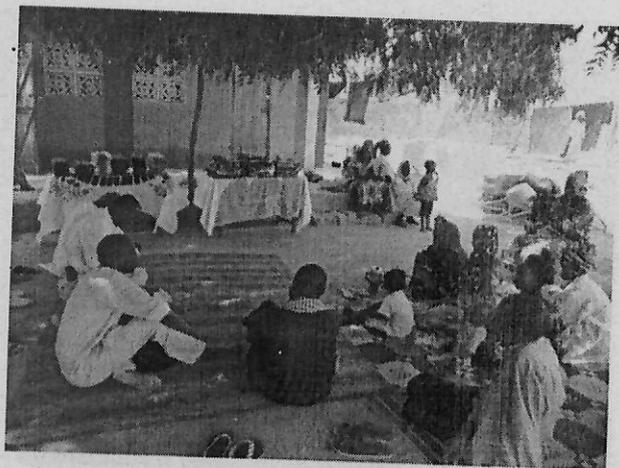
Réunion avec les élus des collectivités locales d'Agnam Civol, Dabia, Oréfondé et Thilogne



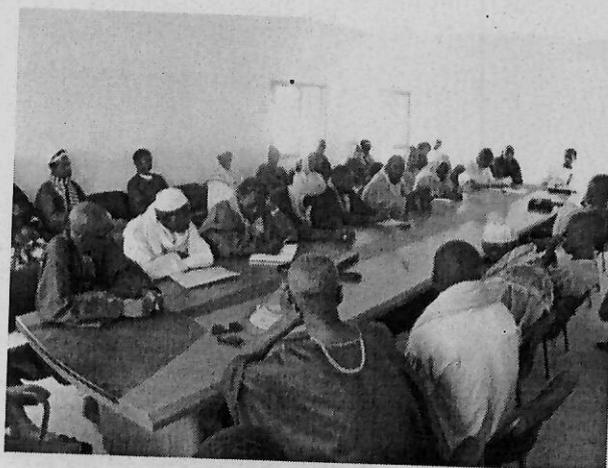
Adduction d'eau à Hamady Ounaré (Matam) qui a permis à un quartier peuplé de réfugiés venant de la Mauritanie voisine de bénéficier d'eau potable



Hangar d'accueil de la case de santé d'Ansé Balla (Oréfondé – Matam)



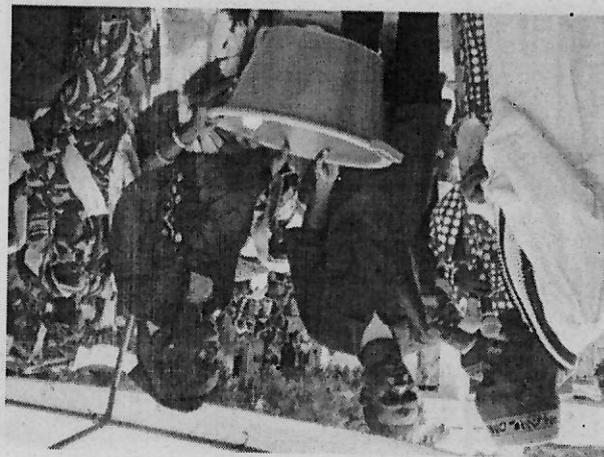
Atelier de teinture du Groupement d'Intérêt économique Bantaaré de Kobilé (Dabia – Matam)



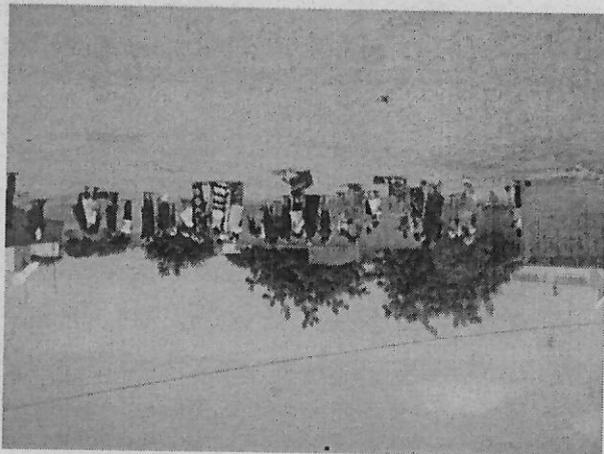
Réunion avec les élus des collectivités locales d'Agnam Civol, Dabia, Oréfondé et Thilogne



Plusieurs activités de sensibilisation sont menées au niveau communautaire avec l'appui des leaders d'opinion, religieux et traditionnels



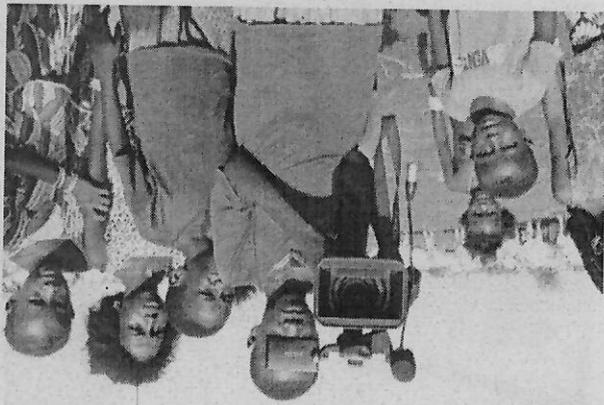
Les populations de la communauté rurale de Darou Mousty (Louga) initiant des opérations de nettoyage collectif des espaces publics



Le couple mère-enfant est une des cibles prioritaires du Programme, avec la promotion de l'allaitement maternel



Enfants nomades du Ferlo (Centre du Sénégal)





SITUATION FINANCIÈRE AU 31.12.2011

Projet SEN/023 Annexe Budget

Budget (Contribution luxembourgeoise) : 4 234 000.00 EUR

Situation financière par ligne budgétaire (EUR)

Ligne budgétaire	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011	Reste à débourser
1 Ressources humaines	1 742 820.13	482 064.65	2 224 884.78	170 827.00
2 Equipement et matériel	144 871.86	51 865.27	196 737.13	33 349.00
3 Travaux	0.00	0.00	0.00	0.00
4 Formation	359 435.35	225 939.55	585 374.90	92 965.00
5 Suivi et évaluation	464 973.55	120 152.55	585 126.10	144 535.00
6 Autres apports	92 352.79	60 399.40	152 752.19	47 448.90
TOTAL	2 804 453.68	940 421.42	3 744 875.10	489 124.90

Situation financière par tâche (EUR)

Tâches	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011
T0 Organisation & Gestion du Projet	1 868 852.38	542 472.79	2 411 325.17
T1 R1 Dispositifs et mécanismes de concertation, de coordination et de suivi-évaluation ...	318 540.70	57 504.71	376 045.41
T2 R2 Capacités renforcés pour une gouvernance locale effective	237 424.84	175 875.50	413 300.34
T3 R3 Capacités et services du Médiateur de la république	152 177.61	53 552.73	205 730.34
T4 R4 Les groupes vulnérables participent au développement local	227 458.15	111 015.69	338 473.84

TOTAL	2 804 453.68	940 421.42	3 744 875.10
--------------	---------------------	-------------------	---------------------



SITUATION FINANCIÈRE AU 31.12.2011

Projet **SEN/024**
Annexe Budget

Budget (Contribution luxembourgeoise) : 14 048 000.00 EUR

Situation financière par ligne budgétaire (EUR)

Ligne budgétaire	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011	Reste à débourser
1 Ressources humaines	1 280 281.29	501 368.41	1 781 649.70	361 400.00
2 Equipement et matériel	0.00	62 495.47	62 495.47	2 475 566.00
3 Travaux	3 340 320.26	98 783.84	3 439 104.10	226 021.00
4 Formation	506 478.63	930 741.84	1 437 220.47	2 285 382.00
5 Suivi et évaluation	4 664.88	-45.78	4 619.10	7 000.00
6 Autres apports	1 169 668.56	161 857.57	1 331 526.13	636 016.03
TOTAL	6 301 413.62	1 755 201.35	8 056 614.97	5 991 385.03

Situation financière par tâche (EUR)

Tâches	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011
T0 Organisation & Gestion du Projet	732 666.96	209 962.34	942 629.30
T1 R1 Le système de gestion de la FPT est renforcé	1 177 883.86	429 040.30	1 606 924.16
T2 R2 La qualité de la FPT et de l'insertion est améliorée	303 824.33	825 351.04	1 129 175.37
T3 R3 L'accès à la FPT est renforcé	4 039 139.95	267 905.01	4 307 044.96
T4 R4 Une stratégie d'insertion est développée et mise en oeuvre	47 898.52	22 942.66	70 841.18

TOTAL 6 301 413.62 1 755 201.35 8 056 614.97

**Budget (Contribution luxembourgeoise) : 11 744 000.00 EUR****Situation financière par ligne budgétaire (EUR)**

Ligne budgétaire	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011	Reste à déboursier
1 Ressources humaines	937 049.03	228 096.11	1 165 145.14	307 465.00
2 Equipement et matériel	2 008 970.98	686 596.89	2 695 567.87	980 347.00
3 Travaux	3 005 676.75	49 364.84	3 055 041.59	85 100.00
4 Formation	165 979.58	247 072.97	413 052.55	448 800.00
5 Suivi et évaluation	158 441.94	51 927.04	210 368.98	135 700.00
6 Autres apports	766 296.46	615 656.61	1 381 953.07	865 458.80
TOTAL	7 042 414.74	1 878 714.46	8 921 129.20	2 822 870.80

Situation financière par tâche (EUR)

Tâches	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011
T0 Organisation & Gestion du Projet	625 403.95	153 546.26	778 950.21
T1 R1 La couverture passive du système de santé est renforcée	3 204 743.80	271 078.34	3 475 822.14
T2 R2 Les besoins des populations du Ferlo sont mieux cernés	143 131.40	157 656.79	300 788.19
T3 R3 Le système de référence et de contre-référence est organisé, opérationnel et...	1 742 567.19	310 380.19	2 052 947.38
T4 R4 Les stratégies de santé maternelle et infantile et de la reproduction sont...	122 669.67	196 094.63	318 764.30
T5 R5 Des systèmes de prise en charge solidaire des coûts sont mis en place dans la ZCO	57 093.68	8 158.10	65 251.78
T6 R6 La formation des personnels de santé est renforcée en adéquation avec leurs...	116 124.59	70 789.55	186 914.14
T7 R7 Le système d'encadrement est amélioré	259 071.02	141 394.38	400 465.40
T8 R8 5 centres urbains de la ZCO disposent d'un système de collecte, d'évacuation et de...	622 597.70	518 110.31	1 140 708.01
T9 R9 Un système de suivi-évaluation au niveau national améliore l'efficience du...	149 011.74	51 505.91	200 517.65
TOTAL	7 042 414.74	1 878 714.46	8 921 129.20



SITUATION FINANCIÈRE AU 31.12.2011

Projet SEN/026 Annexe Budget

Budget (Contribution luxembourgeoise) : 14 373 000.00 EUR

Situation financière par ligne budgétaire (EUR)

Ligne budgétaire	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011	Reste à déboursier
1 Ressources humaines	1 100 300.23	645 444.72	1 745 744.95	512 260.00
2 Equipement et matériel	802 408.25	63 809.59	866 217.84	80 086.00
3 Travaux	5 690 030.37	2 519 593.50	8 209 623.87	1 785 000.00
4 Formation	204 757.05	128 783.18	333 540.23	150 000.00
5 Suivi et évaluation	174 957.71	85 720.67	260 678.38	210 732.00
6 Autres apports	0.00	0.00	0.00	219 116.73
TOTAL	7 972 453.61	3 443 351.66	11 415 805.27	2 957 194.73

Situation financière par tâche (EUR)

Tâches	Réalisé au 31.12.2010	Réalisé en 2011	Réalisé au 31.12.2011
T0 Organisation & Gestion du Projet	700 170.49	146 363.23	846 533.72
T1 R1 10 nouvelles adductions d'eau multi-villages sont construites	3 723 121.97	1 511 936.41	5 235 058.38
T2 R2 27 sites ruraux multi-villages sont équipés de systèmes autonomes individuels et...	1 967 392.97	1 007 657.09	2 975 050.06
T3 R3 Le cadre unifié d'interventions du PEPAM est renforcé	1 581 768.18	777 394.93	2 359 163.11
TOTAL	7 972 453.61	3 443 351.66	11 415 805.27